

Municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil Village

Le Villa-Joie

**Vos actualités
municipales
Mai-Juin**



Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Village

Conseil municipal 2025-2029



M. Sylvain Jutras
Maire



M. Gérard Martin
Conseiller / Siège No. 1



Mme Manon Blanchette
Conseillère / Siège No. 2



M. Stéphan Chapdelaine
Conseiller / Siège No. 3



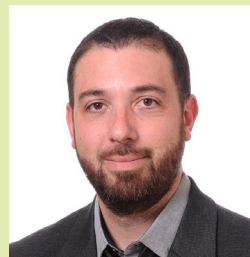
Mme Isabelle Dumont
DG, Gref.-Trés. G.M.A., Niv. 1



M. Vincent Grandmont
Conseiller / Siège No. 4



M. Pierre Généreux
Conseiller / Siège No. 5



M. Francis Valois
Conseiller / Siège No. 6

Édifices municipaux

HÔTEL DE VILLE

*Isabelle Dumont, directrice générale,
greffière-trésorière, g.m.a., niv. 1*
541, rue Notre-Dame
Notre-Dame-du-Bon-Conseil (Québec) J0C 1A0
Téléphone : 819 336-2744
Télécopieur : 819 336-2030
Numéro d'urgence : 819 336-2744 #7
Courriel : isabelledumont@villagebonconseil.ca

SÉCURITÉ INCENDIE

Frédéric Marcotte, directeur
541, rue Notre-Dame
Notre-Dame-du-Bon-Conseil (Québec) J0C 1A0
Téléphone : 9-1-1

CENTRE RÉCRÉATIF LÉO-PAUL THERRIEN ET CHALET

541, rue Ducharme
Notre-Dame-du-Bon-Conseil (Québec) J0C 1A0
Téléphone : 819 336-2744 #201
Télécopieur : 819 336-2030
Courriel : loisirs@villagebonconseil.org

BIBLIOTHÈQUE

Judith Hébert, coordonnatrice
Line Martel, adjointe
541, rue Notre-Dame
Notre-Dame-du-Bon-Conseil (Québec) J0C 1A0
Téléphone : 819 336-2744 #4

Affaires municipales



Les séances du conseil municipal de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village se tiennent à chaque mois à 20h00 dans la salle du conseil municipal.

Si vous avez une demande à formuler au conseil municipal, vous devez l'acheminer à la municipalité par courriel ou par la poste au plus tard la semaine précédant la réunion mensuelle afin qu'elle soit étudiée.

Les demandes publiées sur Facebook ou « Spotted » ne seront pas traitées.

DATES DES PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL

» Lundi 1^{er} juin 2026 à 20h00

» Lundi 13 juillet 2026 à 20h00

Municipalité
Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village
Extraits séance du conseil municipal
tenue le lundi 4 mai 2026

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

B) ACHAT DÉFRIBILLATEUR ET ÉPIPEN

Il est résolu d'autoriser l'achat d'un défibrillateur et 2 épipens adultes et 2 enfants chez Fimuq au coût de 3 765.38\$ plus taxes.

C) FORMATION ÉLUS

Dépôt de l'attestation de formation de M. Sylvain Jutras Éthique et déontologie en matière municipale

D) AVIS DE MOTION RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Avis de motion accompagné du projet de règlement 2026-457 sur la gestion contractuelle est donné par M. Pierre Généreux.

TRANSPORT

A) APPEL D'OFFRES DÉNEIGEMENT DES TROTTOIRS

Il est résolu d'aller en appel d'offres sur invitation pour le déneigement des trottoirs pour l'hiver 2026-2027.

B) DÉPÔT PROCÈS-VERBAL COMITÉ TRAVAUX PUBLICS

Dépôt du procès-verbal du comité des travaux publics.

C) ACHAT ÉQUIPEMENTS

Étant donné la recommandation du comité des travaux publics en date du 20 avril 2026;

Il est résolu d'autoriser l'achat des équipements suivants : Pouches pour rétrocaveuse maximum 5000\$ plus taxes, Tracteur à pelouse double roues pour tondre dans les pentes maximum 28 500.00\$ plus taxes, Remorque fermée maximum 15 000\$ plus taxes payable par le fonds de roulement et remboursable sur 10 ans.

D) APPEL D'OFFRES BALAYAGE DES RUES

Il est résolu de demander des prix pour le balayage des rues pour les années 2027, 2028 et 2029.

E) DEMANDE D'ÂNE PERMANENT RUE ST-ANTOINE

Ce point est biffé.

F) ALLÉE PIÉTONNIÈRE ENTRE MITCHELL/BLAKE ET NAPOLEON-MÉNARD

Étant donné le plan triennal d'immobilisations;

Il est résolu d'autoriser l'asphaltage de l'allée piétonnière entre les rues Mitchell, Blake et Napoléon-Ménard par Smith Asphalte au coût de 10 500\$ plus taxes.

HYGIÈNE DU MILIEU

A) RENOUVELLEMENT ADHÉSION COPERNIC

Il est résolu d'autoriser le renouvellement de l'adhésion à Copernic au coût de 150\$ et de déléguer M. Gérard Martin et M. Francis Valois(substitué) à titre de représentant pour la municipalité.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

A) DÉROGATION MINEURE 272 À 290 RUE DU FAUBOURG

Étant donné la demande de Gestion Immobilière Flibotte Inc afin d'autoriser une marge de recul arrière de 2.27 mètres de la ligne de terrain arrière

Affaires municipales

soit 4.73 mètres de moins que les 7 mètres requis pour la marge de recul arrière prévue à la grille des spécifications; et autoriser une marge de recul avant de 6.15 mètres de la ligne avant du terrain, soit 1.35 mètres de moins que les 7.5 mètres requis;

Étant donné l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme en date du 23 mars 2026;

Étant donné que la dérogation ne cause pas préjudice au voisinage;

Étant donné l'avis public en date du 24 mars 2026;

Étant donné que personne ne s'est fait entendre séance tenante;

Il est résolu d'autoriser la demande de dérogation mineure.

B) ADOPTION RÈGLEMENT 2026-427-10 AFIN D'AUTORISER LES HABITATIONS MULTIFAMILIALES ISOLÉES DANS LES ZONES M-1 ET M-5 AINSI QUE LES LOGEMENTS COMPLÉMENTAIRES DANS LA ZONE H-15

RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-427-10 AMENDANT LE RÈGLEMENT NO. 2021-427 INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE, AFIN D'AUTORISER LES HABITATIONS MULTIFAMILIALES ISOLÉES DANS LES ZONES M-1 ET M-5 AINSI QUE LES LOGEMENTS COMPLÉMENTAIRES DANS LA ZONE H-15.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil village a adopté un règlement de zonage afin de gérer les usages et l'aménagement sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal trouve pertinent de procéder à la modification de son règlement de zonage no. 2021-427 afin d'autoriser les habitations multifamiliales isolées dans les zones M-1 et M-5 ainsi que les logements complémentaires dans la zone H-1;

CONSIDÉRANT QUE la modification proposée est conforme au plan d'urbanisme et à tout autre outil législatif de planification en matière d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné

par M. Pierre Généreux le 9 mars 2026;

CONSIDÉRANT QUE, le conseil municipal a tenu une assemblée publique de consultation, le 13 avril 2026 à 18h30, afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les personnes intéressées;

Il est résolu :

EN CONSÉQUENCE, Le Conseil municipal décrète ce qui suit :

PARTIE I, DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES

1. Le présent règlement s'intitule premier projet de règlement numéro 2026-427-10, amendant le règlement no. 2021-427 intitulé règlement de zonage, afin d'autoriser les habitations multifamiliales isolées dans les zones M-1 et M-5 ainsi que les logements complémentaires dans la zone H-15.

2. Le Conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si l'une quelconque de ses parties devait être déclarée nulle par un tribunal compétent, les autres parties du règlement continuent de s'appliquer.

PARTIE II, DISPOSITIF DU RÈGLEMENT

3. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

4. Les grilles M-1 et M-5 de l'annexe B du règlement no. 2021-427 sont modifiées afin d'autoriser les habitations multifamiliales isolées :

Grille M-1 et M-5 de l'annexe B après modifications : *(voir page suivante)*

5. La grille H-15 de l'annexe B du règlement no. 2021-427 est modifiée, comme suit, afin de retirer la note [3] et ainsi autoriser les logements complémentaires partout dans la zone :

Grille H-15 avant modification : *(voir page suivante)*

Grille H-15 après modification : *(voir page suivante)*

PARTIE III, DISPOSITIONS FINALES

6. Les dispositions du présent règlement ont préséance sur toute disposition et sur toute illustration incompatible pouvant être contenue au règlement de zonage no. 2021-427.

7. Ce règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Grille M-1 et M-5 de l'annexe B après modifications :

USAGES AUTORISÉS		NORMES D'IMPLANTATION	
RESIDENTIEL		BÂTIMENT PRINCIPAL	
R1	Unifamilial	Hauteur minimale d'un étage (m)	2,43
R2	Bi-familial	Hauteur minimale (en étage)	1
R3	Tri-familial	Hauteur maximale (m)	2
R4	Multifamilial	Hauteur maximale (en étage)	2
R5	Mixte	Superficie d'implantation min. (m²)	50
R6	Maison mobile	Superficie d'implantation max. (m²)	--
R7	Collectif	Largeur min. (m)	6
R8	Résidence en milieu agricole		
COMMERCIAL		STRUCTURE	
C1	Commerces et services	• Isolée	•
•	C1-1 Bureau privé & service professionnel	• Jumelée	•
•	C1-2 Services personnels	• Contiguë	•
C2	Commerce de vente au détail	MARGES DE RECUL	
•	C2-1 Biens & services sans entreposage	Marge de recul avant min (m)	7,5
•	C2-2 Biens & services avec entreposage	Marge de recul latérale min (m)	2
•	C2-3 Entretien et réparation de véhicules légers	Marge de recul arrière min (m)	7
•	C2-4 Commerces reliés aux véhicules	DENSITÉ	
•	C2-5 Vente d'objets à caractères érotiques	Espace bâti / terrain en % (min.)	--
C3	Commerce de gros	Espace bâti / terrain en % (max.)	80
•	C3-1 Vente en gros	Pancher / terrain (C.O.S.)	--
•	C3-2 Entreposage commercial		
C4	Hébergement, restauration, divertissement	BÂTIMENT ACCESSOIRE	
•	C4-1 Hébergement	Marge de recul avant min (m)	N/A
•	C4-2 Restauration	Marge de recul latérale min (m)	1,5
•	C4-3 Boissons alcoolisées	Distance du bâtiment principal (m)	1,5
C5	Services récréatifs, sports et culturels	Distance des bâtiments accessoires (m)	
•	C5-1 Activités récréatives intérieures	Hauteur maximale (m)	11
•	C5-2 Activités récréatives extérieures	Pourcentage maximal d'occupation du sol pour l'ensemble des bâtiments accessoires (%)	24
•	C5-3 Activités sportives intérieures		
•	C5-4 Activités culturelles		
C6	Services reliés au transport ou reliés à la construction	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
C6-1	Services reliés à la construction	Normes architecturales spécifiques (Chapitre 15)	
C6-2	Services reliés au transport	Logements complémentaires (Article 16.4)	
		Projet intégré (Chapitre 18)	
INDUSTRIEL			
I1	Industrie légère		
I2	Industrie lourde		
I3	Industries d'extraction		
I4	Industrie de recyclage et d'enlèvement		
COMMUNAUTAIRE		NOTES	
P1	Récréatif	[1] La hauteur maximale des bâtiments accessoires correspond à la hauteur du bâtiment principal.	
P2	Institutionnel & administratif	[2] L'ensemble des bâtiments accessoires détachés ne doit pas avoir une superficie supérieure à 15% du terrain ou supérieure à 10% de la superficie au sol du bâtiment principal, en excluant tout garage ou abri d'auto annexe. La plus petite superficie s'applique.	
P3	Utilité publique		
AGRICOLE			
A1	Agriculture et activités agricoles		
A2	Élevage		
A3	Élevage à forte charge d'odeur		
A4	Activités complémentaires à l'agriculture		
A5	Activités agricoles		

USAGES AUTORISÉS		NORMES D'IMPLANTATION	
RESIDENTIEL		BÂTIMENT PRINCIPAL	
● R1	Unifamilial	Hauteur minimale d'un étage (m)	2.43
● R2	Bifamilial	Hauteur minimale (en étage)	1
● R3	Tifamilial	Hauteur maximale (m)	--
● R4	Multifamilial	Hauteur maximale (en étage)	2
● R5	Mixte	Superficie d'implantation min. (m²)	50
● R6	Maison mobile	Superficie d'implantation max. (m²)	--
● R7	Collectif	Longueur min. (m)	6
● R8	Résidence en milieu agricole	STRUCTURE	
COMMERCIAL		Isolée	●
C1 Commerces et services		Jumelée	●
● C1-1	Bureau privé & service professionnel	Contiguë	--
● C1-2	Services personnels	MARGES DE RECU	
● C2-1	Commerce de vente au détail	Marge de recul avant (m)	7.5
● C2-2	Biens & services sans entrepôtage	Marge de recul latérale (m)	2
● C2-3	Biens & services avec entrepôtage	Marge de recul arrière (m)	7
● C2-4	Entretien et réparation de véhicules légers	DENSITÉ	--
● C2-5	Commerce relatif aux véhicules	Espace bâti / terrain en % (min.)	--
● C2-6	Commerce relatif aux véhicules	Espace bâti / terrain en % (max.)	80
● C3-1	Vente d'objets à caractères érotiques	Pancher / terrain (C.O.S.)	--
C3 Commerce de gros			
● C3-1	Vente en gros		
● C3-2	Entrepôtage commercial		
C4 Hébergement, restauration, divertissement		BÂTIMENT ACCESSOIRE	
● C4-1	Hébergement	Marge de recul avant (m)	N/A
● C4-2	Restauration	Marge de recul latérale (m)	1.5
● C4-3	Bosses alcoolisées	Distance du bâtiment principal (m)	1.5
● C4-4	Activités à caractère érotique	Distance des bâtiments accessoires (m)	--
C5 Services récréatifs, sportifs, et culturels		Hauteur maximale (m)	[1]
● C5-1	Activités récréatives intérieures	Pourcentage maximal d'occupation du sol pour l'ensemble des bâtiments accessoires (%)	[2]
● C5-2	Activités récréatives extérieures		
● C5-3	Activités sportives intérieures		
● C5-4	Activités culturelles		
C6 Services reliés au transport ou reliés à la construction		DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
C6-1	Services reliés à la construction	Normes architecturales spécifiques (Chapitre 15)	
C6-2	Services reliés au transport	Logements complémentaires (Article 16.4)	
		Projet intégré (Chapitre 18)	
		Logements complémentaires (Article 16.4)	
		Projet intégré (Chapitre 18)	
INDUSTRIEL		NOTES	
I1	Industrie légère		
I2	Industrie lourde		
I3	Industries d'extraction		
I4	Industrie de recyclage et d'entassement		
COMMUNAUTAIRE			
P1	Recréatif		
P2	Institutionnel & administratif		
P3	Utilité publique		
AGRICOLE			
A1	Agriculture et activités agricoles		
A2	Élevage		
A3	Élevage à forte charge d'odeur		
A4	Activités complémentaires à l'agriculture		
A5	Activités artisanales		

Grille H-15 avant modification :

USAGES AUTORISÉS		NORMES D'IMPLANTATION		ZONE H-15
RÉSIDENTIEL		BÂTIMENT PRINCIPAL		
● R1	Unifamilial	Hauteur minimale d'un étage (m)	2,43	
● R2	Bifamilial	Hauteur minimale (en étage) (m)	1	
R3	Trifamilial	Hauteur maximale (m)	--	
R4	Multifamilial	Hauteur maximale (en étage) (m)	2	
R5	Mixte	Superficie d'implantation min. (m²)	50	
R6	Maison mobile	Superficie d'implantation max. (m²)	--	
R7	Collectif	Largeur min. (m)	6	
R8	Résidence en milieu agricole	STRUCTURE		
COMMERCIAL		Isolée	●	
C1 Commerces et services		Jumelée	--	
C1-1	Bureau privé & service professionnel	Corrigée	--	
C1-2	Services personnels			
C2	Commerce de vente au détail	MARGES DE RECU		
C2-1	Biens & services sans entreposage	Marge de recul avant min (m)	6	
C2-2	Biens et services avec entreposage	Marge de recul latérale min (m)	1,5	
C2-3	Entretien et réparation de véhicules légers	Marge de recul arrière min (m)	7	
C2-4	Commerces reliés aux véhicules	DENSITÉ		
C2-5	Vente d'objets à caractères érotiques	Espace bâti / terrain en % (min.)	--	
C3	Commerce de gros	Espace bâti / terrain en % (max.)	80	
C3-1	Vente en gros	Plancher / terrain (C.O.S.)	--	
C3-2	Entreposage commercial	BÂTIMENTS ACCESSOIRES		
C4	Hébergement, restauration, divertissement	Marge de recul avant min (m)	N/A	
C4-1	Hébergement	Marge de recul latérale min (m)	1,5	
C4-2	Restauration	Distance du bâtiment principal (m)	1,5	
C4-3	Boissons alcoolisées	Distance des bâtiments accessoires (m)	--	
C4-4	Activités à caractère érotique	Hauteur maximale (m)	[1]	
C5	Services récréatifs, sportifs et culturels	Pourcentage maximal d'occupation du sol pour l'ensemble des bâtiments accessoires (%)	[2]	
C5-1	Activités récréatives intérieures	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES		
C5-2	Activités récréatives extérieures	Normes architecturales spécifiques (Chapitre 15)		
C5-3	Activités sportives intérieures	Logements complémentaires (Article 16.4)	413	
C5-4	Activités culturelles	Projet intégré (Chapitre 18)		
C6	Services reliés au transport ou reliés à la construction	NOTES		
C6-1	Services reliés à la construction	[1] La hauteur maximale des bâtiments accessoires correspond à la hauteur du bâtiment principal.		
C6-2	Services reliés au transport	[2] L'ensemble des bâtiments accessoires détachés ne doit pas avoir une superficie supérieure à 15% du terrain ou supérieure à 75% de la superficie au sol du bâtiment principal, en excluant tout garage ouabri d'auto annexe.		
INDUSTRIEL		[3] Les logements aux sous-sol sont autorisés uniquement pour les habitations situées sur des lots de coin. Ces derniers doivent également respecter les normes prévues à l'article 16.4 du présent règlement.		
I1	Industrie légère			
I2	Industrie lourde			
I3	Industries d'extraction			
I4	Industrie de recyclage et d'enfouissement			
COMMUNAUTAIRE				
P1	Récréatif			
P2	Institutionnel & administratif			
P3	Utilité publique			
AGRICOLE				
A1	Agriculture et activités agricoles			
A2	Élevage			
A3	Élevage à forte charge d'odeur			
A4	Activités complémentaires à l'agriculture			
A5	Activités agrotouristiques			

Grille H-15 après modification :

USAGES AUTORISÉS		NORMES D'IMPLANTATION		ZONE H-15
RÉSIDENTIEL		BÂTIMENT PRINCIPAL		
● R1	Unifamilial	Hauteur minimale d'un étage (m)	2,43	
● R2	Bifamilial	Hauteur minimale (en étage) (m)	1	
R3	Trifamilial	Hauteur maximale (m)	--	
R4	Multifamilial	Hauteur maximale (en étage) (m)	2	
R5	Mixte	Superficie d'implantation min. (m²)	50	
R6	Maison mobile	Superficie d'implantation max. (m²)	--	
R7	Collectif	Largeur min. (m)	6	
R8	Résidence en milieu agricole	STRUCTURE		
COMMERCIAL		Isolée	●	
C1 Commerces et services		Jumelée	--	
C1-1 Bureau privé & service professionnel		Corrigée	--	
C1-2 Services personnels				
C2 Commerce de vente au détail		MARGES DE RECU		
C2-1 Biens & services sans entreposage		Marge de recul avant min (m)	6	
C2-2 Biens & services avec entreposage		Marge de recul latérale min (m)	1,5	
C2-3 Entretien et réparation de véhicules légers		Marge de recul arrière min (m)	7	
C2-4 Commerces reliés aux véhicules		DENSITÉ		
C2-5 Vente d'objets à caractères érotiques		Espace bâti / terrain en % (min.)	--	
C3 Commerce de gros		Espace bâti / terrain en % (max.)	80	
C3-1 Vente en gros		Plancher / Terrain (C.O.S.)	--	
C3-2 Entreposage commercial		BÂTIMENTS ACCESSOIRES		
C4 Hébergement, restauration, divertissement		Marge de recul avant min (m)	N/A	
C4-1 Hébergement		Marge de recul latérale min (m)	1,5	
C4-2 Restauration		Distance du bâtiment principal (m)	1,5	
C4-3 Boissons alcoolisées		Distance des bâtiments accessoires (m)	--	
C4-4 Activités à caractère érotique		Hauteur maximale (m)	[1]	
C5 Services récréatifs, sportifs et culturels		Pourcentage maximal d'occupation du sol pour l'ensemble des bâtiments accessoires (%)	[2]	
C5-1 Activités récréatives intérieures		DISPOSITIONS PARTICULIÈRES		
C5-2 Activités récréatives extérieures		Normes architecturales spécifiques (Chapitre 15)		
C5-3 Activités sportives intérieures		Logements complémentaires (Article 16.4)	●	
C5-4 Activités culturelles		Projet intégré (Chapitre 18)		
C6 construction		NOTES		
C6-1 Services reliés à la construction		[1] La hauteur maximale des bâtiments accessoires correspond à la hauteur du bâtiment principal.		
C6-2 Services reliés au transport		[2] L'ensemble des bâtiments accessoires détachés ne doit pas avoir une superficie supérieure à 15% du terrain ou supérieure à 75% de la superficie au sol du bâtiment principal, en excluant tout garage ou aabri d'auto annexe.		
INDUSTRIEL				
I1	Industrie légère			
I2	Industrie lourde			
I3	Industries d'extraction			
I4	Industrie de recyclage et d'enfouissement			
COMMUNAUTAIRE				
P1	Récréatif			
P2	Institutionnel & administratif			
P3	Utilité publique			
AGRICOLE				
A1	Agriculture et activités agricoles			
A2	Élevage			
A3	Élevage à forte charge d'odeur			
A4	Activités complémentaires à l'agriculture			
A5	Activités agrotouristiques			

Affaires municipales

LOISIRS ET CULTURE

A) VENTE DE GARAGE SANS PERMIS

Il est résolu d'autoriser les ventes de garage sans permis les 16 et 17 mai 2026.

B) PROCÈS-VERBAL COMITÉ DES LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

Dépôt est fait du procès-verbal du comité des loisirs, culture et vie communautaire tenu le 27 avril 2026 à 19h00.

C) DEMANDE FÊTE QUARTIER

Étant donné que M. Stéphan Chapdelaine désire organiser une fête de quartier sur la rue St-Lambert entre la rue St-Antoine et le 401 St-Lambert dans le but que les gens apprennent à se connaître, briser l'isolement et renforcer le tissu social;

Étant donné qu'il demande que la rue soit barrée à cet endroit;

Il est résolu d'autoriser ladite demande.

À mettre à votre agenda



COLLECTE DE SANG AVEC HÉMA-QUÉBEC

**Le lundi 29 juin 2026
de 13h30 à 19h30**

Salle Fadoq, 541-B, rue Ducharme, Notre-Dame-du-Bon-Conseil

**Vous devez prendre rendez-vous en ligne
ou par téléphone au 1 800-343-7265**

Le sang ne se fabrique pas, ne s'achète pas. Il est donné par un être humain à un autre être humain. Beaucoup de personnes ont besoin de votre don de sang.

Note personnelle : Ma bru en reçoit à toutes les semaines.

Réjeanne Comeau, 819 336-5052

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-BON-CONSEIL, VILLAGE**

aux contribuables de la susdite municipalité

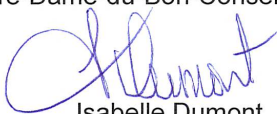
Avis public

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE, GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE, G.M.A., NIV. 1 DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :

Le PPCMoi pour le 340-370, rue du Faubourg ayant pour but de permettre la construction d'un bâtiment accessoire en cour avant est entré en vigueur à la date d'émission du certificat de conformité émis par la MRC Drummond soit le 28 avril 2026.

AVIS PUBLIC est en outre donné que ce règlement est actuellement déposé au bureau municipal où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau, c'est-à-dire de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30, du lundi au vendredi. Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Donné à la municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village ce 5^e jour de mai deux mille vingt-six.

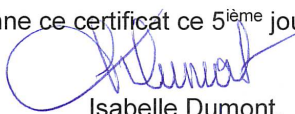


Isabelle Dumont
Directrice générale / greffière-trésorière, g.m.a., niv. 1

**CERTIFICAT DE PUBLICATION
(articles 335 et 346 du Code Municipal)**

Je, soussignée, résidant à Notre-Dame-du-Bon-Conseil, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 13h00 et 17h00 de l'après-midi, le 5^{ième} jour de mai 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 5^{ième} jour de mai 2026.



Isabelle Dumont,
Directrice générale / greffière-trésorière, g.m.a., niv. 1



PROFITEZ DE NOTRE NATURE GÉNÉREUSE !

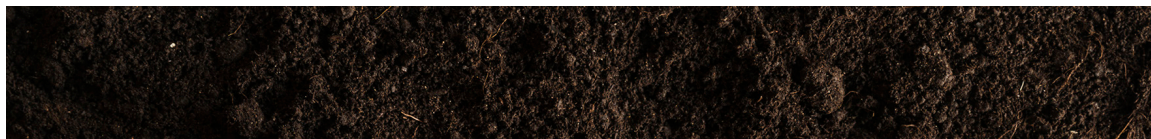
Pour remercier la population pour sa participation à la collecte des matières compostables, la municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village donne du compost gratuitement. Ce compost est fabriqué à partir des résidus verts (résidus de jardin, du potager, feuilles mortes etc...) récupéré lors des collectes en bordure de rue.

À COMPTER DU 20 MAI 2026 EN APRÈS-MIDI

**Celui-ci sera disponible sur le chemin Elphège-Bourgeois
(à l'endroit de l'ancienne patinoire)**

RÉSERVEZ AUX CITOYENS DE NOTRE-DAME-DU-BON-CONSEIL, VILLAGE SEULEMENT

Les premiers arrivés seront les premiers servis, et ce, jusqu'à l'épuisement de la matière. Les citoyens doivent apporter l'équipement nécessaire, c'est-à-dire: pelle, contenant et brouette. Comme la quantité permise est pour usage résidentiel seulement, les entrepreneurs ne sont pas acceptés.



Chaque jour, des objets inappropriés sont jetés dans les toilettes

Lingettes humides (même dites «jetables»),
tampons, serviettes sanitaires, couches,
condoms, soie dentaire, cheveux,
cotons-tiges, médicaments, pansements,
cigarettes, nourriture, huiles et graisses.

NOTRE-DAME
DU BON-CONSEIL

Village

Si ce n'est pas du papier de toilette, jetez-le à la poubelle !

**VOTRE
TOILETTE
— N'EST —
PAS
UNE
POUBELLE**



ÉVITE
LES BOUCHONS



ÉVITE DES FRAIS
DE RÉPARATION
CÔUTEUX

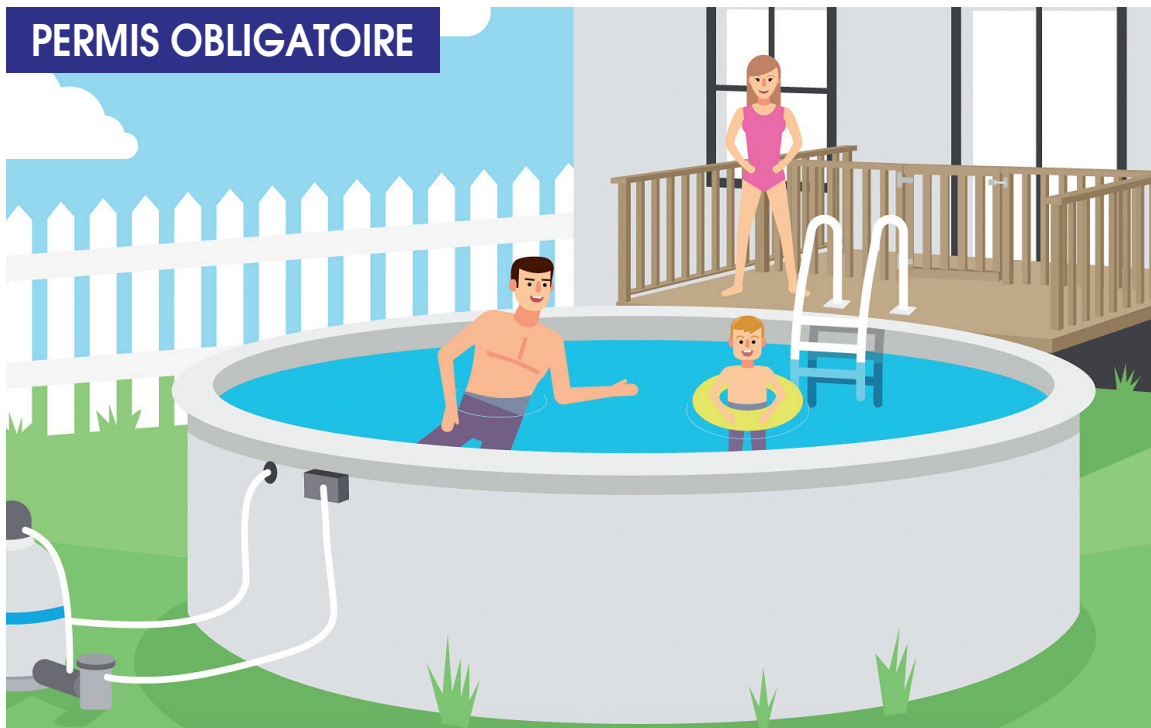


PROTÈGE
NOTRE ENVIRONNEMENT



MERCI POUR
VOTRE COLLABORATION !

PERMIS OBLIGATOIRE



Il est OBLIGATOIRE d'obtenir un permis du Village de Notre-Dame-du-Bon-Conseil pour installer toute piscine (creusée, semi-creusée, hors-terre ou démontable).

819 **336-2744**

**JE SÉCURISE
MA PISCINE,
C'EST MA RESPONSABILITÉ**

**RÈGLEMENT SUR LA SÉCURITÉ
DES PISCINES RÉSIDENIELLES**

Quebec.ca/piscinesresidentielles

Votre
gouvernement

Québec



Normes et conseils pour faire un feu extérieur

La Municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil tient à rappeler les bonnes pratiques et la réglementation encadrant les feux extérieurs. Cette activité, qui grimpe en popularité au printemps, requiert de demeurer vigilant afin d'éviter que le feu qu'on allume dans sa cour se transforme en incendie.

Réglementation

Bien que les feux extérieurs soient permis à Notre-Dame-du-Bon-Conseil, les citoyens doivent obligatoirement utiliser un foyer extérieur conforme muni d'un pare-étincelles. Comme son nom l'indique, le pare-étincelles garantit la sécurité du foyer, puisqu'il empêche les étincelles de s'échapper de l'appareil.

Les feux à ciel ouvert, eux, sont strictement interdits sur le territoire de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, pour des raisons de sécurité. Ces feux produisent des flammèches et des étincelles qui peuvent se propager facilement et déclencher un incendie.

Rappelons l'importance de s'abstenir d'allumer des feux lors de grands vents, qui accentuent le danger de propagation d'incendie, et pour ne pas incommoder ses voisins avec la fumée.

Le savez-vous?

En tout temps, les pompiers peuvent exiger l'extinction ou procéder eux-mêmes à l'extinction d'un feu en plein air, lorsque celui-ci présente un risque pour la sécurité des personnes et des biens, ou encore s'il est considéré comme une nuisance au confort et au bien-être des personnes.



CONCOURS  CONCOURS  CONCOURS

Pavoisement



Fête
nationale
du Québec

Décorez votre maison pour embellir
Notre-Dame-du-Bon-Conseil à l'occasion
de la fête nationale du Québec 2026.

À GAGNER :
Cadeau valeur
de 200\$

Faites preuve de créativité ou
laissez-vous inspirer par le thème de
l'année 2026 : « 75^e anniversaire
de naissance de Guy Lafleur ».

Veillez nous envoyer vos plus belles
photos par courriel avant le 22 juin 2026
reception@villagebonconseil.com.

Le tirage sera effectué le 23 juin
à 19h30, lors de notre événement
pour la fête nationale du Québec.



#10 Guy Lafleur

Camp de jour NDB C  t   2026

DU 11 JUIN AU 14 AO  T 2026

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Semaine 1 22 au 26 juin	CONG��	CONG��	CONG��	JOURN��E D'ACCUEIL	CARRIE FACTORY
Semaine 2 29 au 3 juillet	CUISINE / F��TE FORRAINE	F1	ULTIMATE FRISBEE	VALL��E SECR��TE	MARIO BROS
Semaine 3 6 au 10 juillet	HARRY POTTER	COIFFURES FARFELUES	PICKLEBALL	0-VOLT	INTER-CAMP
Semaine 4 13 au 17 juillet	MINI-VILLE	BOOTCAMP	TCHOUKBALL	NINJA FACTORY	MARVEL
Semaine 5 20 au 24 juillet	CUISINE	JOURN��E AG��E	P��TANQUE	WOODPOOLI PARC	NO��L NDBC
Semaine 6 27 au 31 juillet	CUISINE	MINECRAFT	BASEBALL	BOB L'��PONGE	HALLOWEEN NDBC
Semaine 7 3 au 7 ao��t	CUISINE	FARWEST	HANDBALL	LAC DES CH��PRES	NUIT AU CAMP + CINEMA PLEINE AIR
Semaine 8 10 au 14 ao��t	CUISINE	LA JOURN��E DES ENFANTS	FLAGFOOT	TOURNOI DEK HOCKEY	SPECTACLE DES ENFANTS



Camp de jour NDBC 2026

25 juin au 14 août 2026

Le village de Notre-Dame-du-Bon-Conseil offre un service de camp de jour estival de huit semaines, soit du 25 juin au 14 août 2026.

Notre objectif est d'offrir un été inoubliable où chaque enfant peut s'amuser, découvrir et grandir dans un environnement inclusif et sécurisé.

Le camp de jour s'adresse à tous les enfants de 5 à 12 ans.

L'horaire du camp est de 7h00 à 17h30.

Tarification

Sorties et service de garde inclus

	Résidents	Non-résidents
1 ^{er} enfant	825\$	2475\$
2 ^e enfant	795\$	2385\$
3 ^e enfant et +	765\$	2295\$

Inscription

Les inscriptions se feront en présentiel les 17 mars et 23 mars 2026, de 16h à 20h, au Centre Récréatif Léo-Paul-Therrien (541, rue Ducharme, Notre-Dame-du-Bon-Conseil).

Paielements

Lors de l'inscription, vous devez effectuer un premier paiement de 200\$. Vous avez la possibilité de payer en argent comptant, par chèque ou via Interac.

Vous devez effectuer votre **paiement complet** **AVANT le 19 juin 2026**. Si le deuxième paiement n'est pas reçu avant cette date, l'enfant ne pourra pas être accepté au camp de jour.

Pour toute inscription effectuée après le 17 mai 2026, des frais de retard de 25\$ seront facturés.

Rencontre de parents

Le lundi 1^{er} juin à 19h30, il y aura une réunion des parents. À ce moment-là, vous pourrez rencontrer la coordonnatrice et les animateurs.

Questions?

Si vous avez besoin de plus d'informations, vous pouvez nous contacter au 819 336-2744, poste 206 (laisser un message) ou via Facebook : Animateur Bon-Conseil.



La Mezz



10-17-24 AVRIL
1-8-15-22 MAI

DE 17H À 22H

TU AS ACCÈS A :

- BABY FOOT
- PING-PONG
- GYMNASE
- AIR HOCKEY
- JEUX DE SOCIÉTÉ
- WII
- TÉLÉVISION



Centre récréatif
Léo-Paul Therrien

**541 rue ducharme,
Notre-Dame-du-Bon-Conseil.**

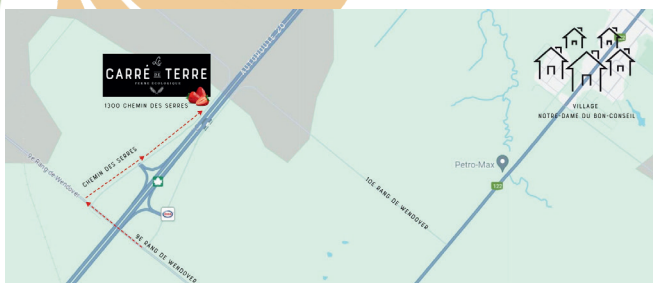
**Pour nous rejoindre :
819-336-2744 poste 208
camp@villagebonconseil.org**

CARRÉ *de* TERRE

Fraises AUTO-CUEILLETTE

production locale et écologique

Début
environ
MI-JUIN



1300 CHEMIN DES SERRES, NDBC

- HORAIRE VARIABLE SELON LA MÉTÉO
- INFORMATIONS QUOTIDIENNES SUR NOTRE PAGE FACEBOOK



- INFOS ENREGISTRÉES OU QUESTIONS (819) 336-2314



DANSE EN LIGNE

LES MARDIS 18H30 À 19H30 : DÉBUTANT 19H30 À 20H30 : NOVICE/INTER

AVRIL

7 avril

14 avril

21 avril

28 avril

MAI

5 mai

12 mai

19 mai

26 mai

JUIN

2 juin



12\$ par cours
ou
80\$ pour les 9 cours

145\$ pour les 9 cours, avec les 2
niveaux inclus.

Gratuit pour les enfants de 12 ans et
moins.

**Inscriptions sur place lors
du premier cours.**

***Aucun remboursement**

**CENTRE RÉCRÉATIF LÉO-PAUL THERRIEN
541 RUE DUCHARME, NOTRE-DAME-DU-BON-CONSEIL**



TENNIS



OUVERT

VOUS DEVEZ VENIR CHERCHER LA CLÉ

Dépôt
25 \$

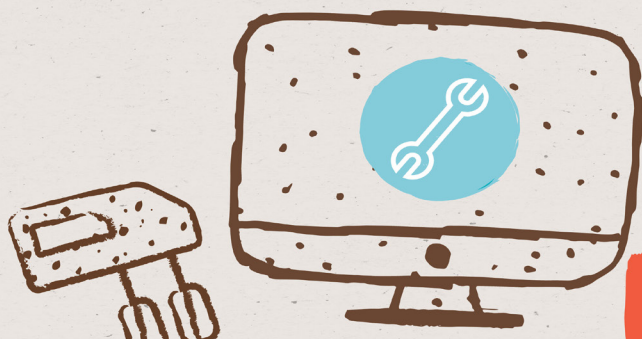
HÔTEL DE VILLE
541, rue Notre-Dame
Notre-Dame-du-Bon-Conseil

Église Notre-Dame
Dimanche le 19 avril
17 jeunes font
leur 1^{ère}
communion



Si vous voulez que vos jeunes suivent les rencontres
en « Initiation à la vie chrétienne ».
Inscription à Cécile Allard 819-478-9627 ou
au presbytère 819-336-2163

QUAND C'EST BRISÉ,
pense à faire réparer!



geretapoubelle.ca

Activités découvertes MADA

Toutes les activités sont offertes aux personnes de **55 ans et plus** vivant dans une **municipalité rurale MADA** de la MRC de Drummond

Programmation 2026

Heure : 14 h | Durée : 60 minutes

GRATUIT



**12
mai**

Saint-Majorique-de-Grantham
Parc Jean-Yves-Joyal
Marche et tonus sur module extérieur

**19
mai**

L'Avenir
Salle des loisirs | 867, route Boisvert
Pilates sur chaise et automassage avec balle

**26
mai**

Saint-Germain-de-Grantham
Salle multifonctionnelle | 305, rue Saint-Pierre
Atelier sur l'équilibre

**2
juin**

Saint-Lucien
Sentiers de Saint-Lucien | 5250, 7^e Rang
Marche avec bâtons

**9
juin**

Saint-Bonaventure
Centre multifonctionnel | 1066, rue Principale
Ballon rythmique et tonus avec élastique

**16
juin**

Lefebvre
Patinoire municipale | 194, 10^e Rang
Pickleball

**30
juin**

Saint-Edmond-de-Grantham
Chalet des loisirs | 1393, rue Notre-Dame-de-Lourdes
Pilates sur chaise et automassage avec balle

**7
juillet**

Sainte-Brigitte-des-Saults
Parc (derrière le centre communautaire) | 260, rue Dumoulin
Pickleball

**14
juillet**

Durham-Sud
Espace Loisirs | 130, rue Principale
Pilates sur chaise et automassage avec balle

**4
août**

Notre-Dame-du-Bon-Conseil Paroisse
Centre récréatif Léo-Paul-Therrien | 541, rue Ducharme
Pickleball

**11
août**

Saint-Guillaume
Bureau municipal (en arrière) | 106, rue Saint-Jean-Baptiste
Pickleball

**18
août**

Notre-Dame-du-Bon-Conseil Village
Centre récréatif Léo-Paul-Therrien | 541, rue Ducharme
Marche et tonus sur module extérieur



Inscription obligatoire

Isabelle Pettigrew, kinésiologue
Courriel : pettigrew.isabelle@gmail.com
Téléphone : 819 816-7944



En partenariat avec :



GRATUIT

8
juin

Histoire Drummond Conférence de Jean Thibault Drummondville en pub : 1968



19 h



55 ans et plus



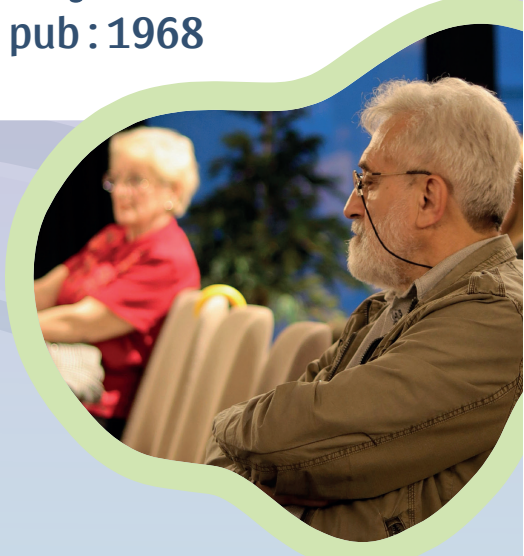
541, rue Notre-Dame
à Notre-Dame-du-Bon-Conseil Village



Aucun maximum



90 minutes



Description de l'activité :

Pierre-Elliott Trudeau était premier ministre du Canada, Daniel Johnson était premier ministre du Québec et Philippe Bernier était maire de Drummondville. La population du Canada était de 20 millions, celle du Québec de 6 millions, puis on se parlait... Je propose un retour sur Drummondville à cette époque au moyen des publicités qui paraissaient dans l'hebdomadaire La Parole. Cela nous permettra de revoir les gens d'affaires du temps, les derniers modèles de voitures, le prix du panier d'épicerie, les vêtements à la mode, les primes offertes par les compagnies de cigarettes, les entreprises qui ont traversé le temps et celles qui ont disparu. Le tout assaisonné d'un peu de nostalgie

**INSCRIPTION
OBLIGATOIRE** _____

Isabelle Dumont

courriel : isabelledumont@villagebonconseil.ca
téléphone : 819 366-2744, poste 201



Municipalité
amie des aînés

En partenariat avec :

Québec 

 **MRC**
de Drummond

 **Municipalité
Amie
Des
Aînés**

Nous voilà au terme de notre programmation 2025-2026



Le 12 mai dernier, dans le cadre de notre Assemblée générale annuelle, les membres de l'Afeas ont eu la fierté de remettre à notre amie Ghislaine Lemaire le « *Certificat reconnaissance fidélité à l'Afeas* ». Effectivement, cette année, elle souligne ses 60 années, à titre de membre Afeas. Ce qui fait d'elle l'une des personnes faisant partie du Club des Pionnières membres depuis la création de l'Association en 1966. C'est vraiment tout un honneur et un privilège pour notre Afeas locale.

Félicitations et Longue Vie à Toi!

REMERCIEMENTS D'USAGE

Aussi, nous profitons, de ce moment de l'année, pour remercier nos précieux collaborateurs qui font toute la différence pour « la Bonne Santé Budgétaire » de notre Afeas » :

Grand merci à la municipalité Paroisse pour le prêt d'un local;

Grand merci à la municipalité Village pour le service des photocopies;

Grand merci à la fabrique Notre-Dame-de-la-Paix pour le prêt d'un local pour le tissage

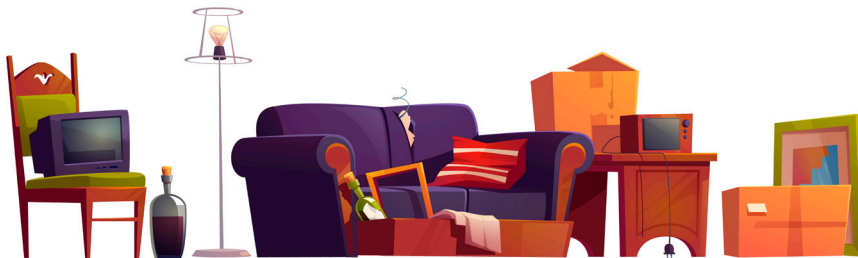
Grand merci aux trois (3) municipalités qui publient nos messages dans leur journal respectif : le Villa-Joie (Village), Le Rendez-Vous (Paroisse) et le Jaseur (Ste-Brigitte).

Grand merci à toutes les membres Afeas!

Nous faisons relâche pour la période estivale et nous vous souhaitons un été rempli de soleil! Rendez-vous en septembre!

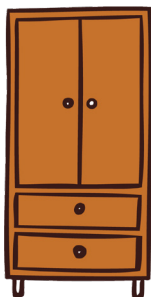
Les membres du Conseil d'administration Afeas 2026-2027

Claire Martin, présidente • Marielle Désilets, vice-présidente • Pierrette Richard, trésorière
Administratrices : Lucie Laplante, Cécile Ménard et Nicole St-Sauveur
Jacqueline Demers, secrétaire (819-336.3478)



Collecte des ENCOMBRANTS

ATTENTION : Bien vouloir mettre seulement les rebuts qui doivent être ramassés pour la journée annoncée en bordure du chemin, sur votre terrain, la veille de la collecte.



MERCREDI 27 MAI

› Meuble

Table, chaise, divan, bureau, lit, etc...

› Matelas

Sommier en bois

› Couvre-plancher

Doit être roulé et attaché

› Plomberie

Toilette, évier, lavabo, etc...

› Divers

- Planche
- Filtreur à piscine (sable enlevé)
- Meuble/accessoire extérieur démonté
- Matériaux en plastique

IMPORTANT : Nul ne peut déposer lors de la cueillette : boîtes, réfrigérateurs, congélateurs, caisses, valises et de façon générale **tous les contenants sans avoir au préalable enlever le couvercle, la porte ou tout autre dispositif de fermeture**, de façon qu'aucun enfant ne puisse s'y introduire et y rester enfermer. Aucun véhicule ne sera ramassé (auto, motoneige, vtt, etc...)

MESSAGE IMPORTANT

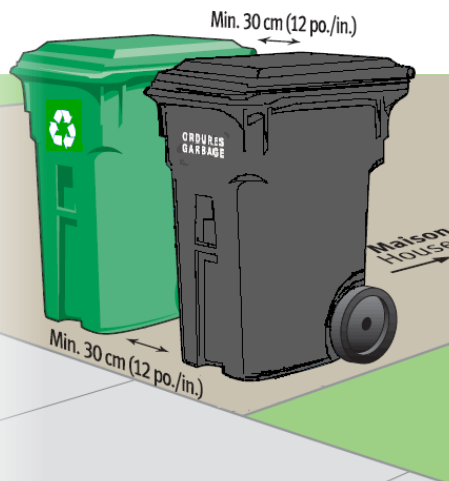
Lors des collectes de bac, avec le beau temps de retour, nous rencontrons quelques petits problèmes.

Certain citoyen dépose leur bac trop près l'un de l'autre, ou collé sur leur clôture, ou directement en dessous du panier de basketball.

Il faut considérer que les pinces du camion ont besoin d'un espace d'environ 1 pied entre chaque bac et environ 2 à 3 pieds d'une clôture ou de la galerie.

Si ces distances ne sont pas respectées, il est possible que les bacs ne soient pas vidangés, afin d'éviter des bris.

Nous vous remercions de votre collaboration.



La danse du Dimanche

sera de retour le 13 septembre!



À très bientôt !

Vestiaire Bon-Conseil

Heures d'ouverture

Mercredi : 13h00 à 16h00
18h00 à 20h00

Jeudi : 13h00 à 16h00

Derrière le presbytère



Le bac pour la
récupération
des vêtements est
celui situé à côté
de l'église

Monique Audet,
Responsable
819 336-2113

LICENSES
POUR CHIENS ET CHATS
NE PERDEZ PAS VOTRE COMPAGNON

ACHETER EN LIGNE



SpaD
Société protectrice
des animaux
de Drummond

Animaux morts

Pour signaler un animal mort
(mouffette, chat, raton laveur, etc.)
en bordure du chemin ou autre :

SPAD
819 472-5700





**Vidanges de
roulottes
INTERDITES
dans les
trous
d'homme**

**Vous planifiez faire des TRAVAUX
sur vos bâtiments ou votre terrain ?**

Avant d'entreprendre votre projet,
vérifiez auprès de votre municipalité
si un permis est requis.



819 336-2744 #204



Pour signaler une
urgence municipale

819 336-2744 #7

Si on ne vous répond pas,
laissez un message
nous vous rappellerons.

SVP ne pas téléphoner au domicile
des employés municipaux
en respect pour leur famille.



Naturothérapie Isabelle Gosselin

- Coach certifiée en perte de poids avec la méthode Ideal Protein.
- Conseillère en santé naturelle membre des Naturothérapeutes du Québec

Informez-vous ! Isabelle Gosselin

350-B rue Notre-Dame à NDBC

Cellulaire: 819-640-3242

Courriel: info@naturoisabelle.com

WEB: naturoisabelle.com



**Martin
Champoux**
Député de Drummond



► martinchampoux.com

819 477-3611

Martin.Champoux@parl.gc.ca



**LOCATION
D'OUTILS**

GGL INC.



mini mécanique



Tél. 819 336-2106 Cell. 819 479-1897

450, rue Notre-Dame, N.-D.-du-Bon-Conseil J0C 1A0



R.B.O. : 6893-0415-01

À VOTRE SERVICE DEPUIS 1956!

ESTIMATION GRATUITE

info@smithasphalte.com

Tél: 819 336-3444
Sans frais: 1866 250-3444



Dr. Guillaume Bergeron
Dr. Véronique Durand
Dr. René Bergeron
Dr. Danny Mercure
Dr. Danielle Hould
Dr. David Gosselin
Dr. Margot Paquet

Médecine & Chirurgie des animaux de compagnie (chats et chiens)

Médecine des Bovins, Équins et petits ruminants

324 rue Notre-Dame, Bon-Conseil, Qc, J0C 1A0

(Voisin de la caisse populaire)

Téléphone : 819-336-3332

info@cliniqueveterinairebonconseil.com



**PAS DE
COLPORTEUR**

Un permis doit avoir été émis par la municipalité pour faire du colportage dans les rues du Village.

**Il est interdit de colporter
ou solliciter sans permis.**

Aidez-nous à vous protéger, demandez à voir le permis et appelez la police dans le doute ou si le colporteur n'a pas de permis de sollicitation valide.



Suivez notre page Facebook
La petite Grange NDBC

- Boulangeries et pâtisseries
- Prêt à manger et boîtes à lunch
- Confitures et marinades
- Fleurs et cadeaux
- Service traiteur
- *Possibilité de livraison

**2099 10e rang de Simpson
Notre-Dame-du-Bon-Conseil
819-469-3361**



Sébastien SCHNEEBERGER
DÉPUTÉ DE DRUMMOND-BOIS-FRANCS

819 475-4343
sebastien.schneeberger.drum@assnat.qc.ca

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC



Me Sophie Lamothe-Comeau, notaire fiscaliste

Comeau et Trépanier, notaires

422, rue Germain
Saint-Léonard-d'Aston (Québec)
J0C 1M0

Téléphone: 819 399-2673
Télécopieur: 819 399-3015

slamothecomeau@notarius.net

La Bouffe à Réal

- Pâtés – tourtière – ragoût - quiche
- Soupes en pots Mason
- Marinades
- Tartes – carrés aux dattes
- Rouleaux impériaux
- Soupe Wonton

**LIVRAISON
À DOMICILE**

Tél. : 819 473-0129 Facebook : La Bouffe à Réal, 731, Joseph-Carmel, Bon-Conseil



UNE CARRIÈRE LOCALE, UN IMPACT GLOBAL.

**Sixpro, c'est une entreprise familiale installée ici-même
dans le rang de Simpson, depuis presque 45 ans.**



Salaire compétitif | REER collectif | Assurance collective et dentaire | Télémédecine
Horaire stable | Vêtements corporatifs | Congés de maladie | etc.

Imagine travailler tout près de la maison!

Postule dès maintenant au sixpro.com/carriere



PUITS - POMPES - TRAITEMENT D'EAU

WARWICK | **VICTORIAVILLE** | **DRUMMONDVILLE**
1, ROUTE 116 EST | 389, BOUL. DES BOIS-FRANCS N | 5224, BOUL. ST-JOSEPH

819 472-3286

info@groupedgp.com

GROUPEDGP.COM

RBQ : 8335-7996-13



Isabelle Boucher

*Chirologue-astrologue védique
(Analyse des lignes de la main)*

www.aucoeurdelamain.ca
info@aucoeurdelamain.ca

**1119, des Chalets
Ste-Clotilde-de-Horton, J0A 1H0 819.471.2595**



Un vendeur cogne à votre porte?

Vérifiez son permis
émis par la **municipalité**

**RECYCLEZ
VOS PILES ET
VOS BATTERIES
ICI**

Un contenant pour la récupération des
piles est disponible à ces endroits :

Centre Récréatif Léo-Paul Therrien

541, rue Ducharme

Hôtel de Ville

541, rue Notre-Dame

appel@recycler™
Sonne la charge pour le recyclage.

Une lumière de rue défectueuse ?

Si vous avez connaissance qu'une lumière de
rue est défectueuse, prenez en note l'adresse
civique la plus proche et transmettez-nous
l'information par téléphone au 819 336-2744 ou
par courriel à reception@villagebonconseil.ca

Nous prendrons les mesures pour faire corriger
la situation dans les plus brefs délais.

Merci de votre collaboration.





Félicitations à **Audrey Gagné, Mélina Verrier, Sylvain Baron** ainsi que **Simon Cléroux** pour leur réélection au sein du conseil d'administration.

Pour donner suite à l'assemblée générale annuelle virtuelle du mardi 21 avril 2026, les membres ont voté un montant de **985 831 \$** à être versé dont **839 923 \$** en ristourne aux membres et **145 908 \$** en ristourne collective

RISTOURNE ASSURANCES	RISTOURNE PRODUITS 75 \$	RISTOURNE EN VOLUME (Épargne et crédit)	RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT	RISTOURNE SERVICES PLACEMENT INVESTISSEMENT
Versée 23 \$ par 1000 \$ de prime	4 familles de produits 3 familles pour les 30 ans et -	Versé 0,53 \$ par 1 000 \$ de volume	Versé 0,58 \$ par 1 000 \$ d'achats nets	Montant de 23 \$/1 000 \$ d'honoraires et de commissions
116 000 \$	211 000 \$	439 000 \$	50 000 \$	24 000 \$

La ristourne sera déposée à la **mi-juin 2026** aux membres qui y ont droit.

=====

**PROJETS SÉLECTIONNÉS PAR LA CAISSE
LES PRIX DE LA FONDATION DESJARDINS**



**5 beaux projets ont aussi été
sélectionnés par la Caisse (Prix
de la Fondation Desjardins)
pour nos 5 écoles primaires!**



Siège social Notre-Dame-du-Bon-Conseil

330, rue Notre-Dame

Notre-Dame-du-Bon-Conseil (Québec) J0C 1A0

Téléphone : (819) 336-2600

Télécopieur : (819) 336-2731

Centre de services Saint-Cyrille-de-Wendover

Calendrier 2026

JANVIER						
Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

FÉVRIER						
Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28

MARS						
Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

AVRIL						
Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

MAI						
Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

JUIN						
Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

JUILLET						
Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

AOÛT						
Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

SEPTEMBRE						
Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

OCTOBRE						
Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

NOVEMBRE						
Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

DÉCEMBRE						
Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Collecte de la récupération / BAC VERT
Aux 2 semaines
LES MARDIS

Collecte du compost / BAC BRUN
Toutes les semaines : mai à novembre
Aux 2 semaines : avril
LES JEUDIS

Collecte des déchets / BAC NOIR
Toutes les semaines : mai à octobre
Aux 2 semaines : janvier à avril ainsi que
novembre et décembre.
LES MERCREDIS

Collecte de conteneur (métal) en
récupération et en déchets
Toutes les semaines
LES VENDREDIS



**Municipalité
Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village
541, rue Notre-Dame
Notre-Dame-du-Bon-Conseil, QC
J0C 1A0**

Téléphone 819 336-2744
Télécopieur 819 336-2030

**NO. URGENCE EN TOUT TEMPS :
819 336-2744 #7**

Si on ne vous répond pas, laissez un message
nous vous rappellerons.

Courriel : isabelledumont@villagebonconseil.ca

Web : www.notre-dame-du-bon-conseil-village.qc.ca

HEURES D'OUVERTURE

Lundi au vendredi : 8h30 à 12h00 et 13h00 à 16h30

Place aux organismes

Vous désirez donner de l'information à vos membres?
Vous voulez faire connaître vos activités? Apportez vos
textes dactylographiés ou non à l'hôtel de ville, village
situé au 541, rue Notre- Dame.

DATE DE TOMBÉE :

Le 15 de chaque mois ou la journée ouvrable précédente
si le bureau est fermé sauf pour le mois de décembre
c'est le 10 à cause du congé des fêtes.

DATE DE PARUTION : Vers la fin du mois

ANNONCES CLASSÉES :

Carte d'affaire : 50.00\$ (11 parutions pour l'année 2026)
Annonce classée, 25 mots : 10.00\$ (1 parution)
1/2 page : 50.00\$ (1 parution)
1 page : 100.00\$ (1 parution)

Équipe de rédaction

Rédaction et vérification

Isabelle Dumont
Mélicsa Pineault

Collaborateurs

Les responsables municipaux et
les organismes communautaires.



Numéros de téléphone importants

Ambulance.....	9-1-1
Bureau de poste	819 336-2611
Carrefour jeunesse-emploi	819 358-9838
C.L.S.C.	819 474-2572
Centre récréatif L.-P. Therrien.....	819 336-2744 #5
Commission de Développement Socio-Économique Village.....	819 336-2744
CPE Papillon Enchanté	819 336-5452
Distilla-Cèdre	819 397-5010
École Bon-Conseil.....	819 850-1622
Fadoq	819 336-3334
HLM	819 474-1227
Hôtel de ville, village.....	819 336-2744
Info-Crime.....	1-800-711-1800
Info-Santé	8-1-1
Patinoire	819 336-2744 #209
Police.....	9-1-1
Pompiers	9-1-1
Presbytère Bon-Conseil.....	819 336-2163
SPAD.....	819 472-5700
Transport collectif (billetterie)	819 336-2744
Vestiaire.....	819 336-2113



Bibliothèque municipale 541, rue Notre-Dame

TÉLÉPHONE :
819 336-2744 #4 ou #205

HORAIRE :

Lundi : 15h00 à 18h00

Mercredi : 9h00 à 11h00 et 18h30 à 20h00

Judi : 9h00 à 11h00 et 18h30 à 20h00

Samedi : 9h00 à 11h30

Note : Fermée les jours de congés fériés

www.facebook.com/bibliothequebonconseil